

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 10 janvier 2024

### La CAT réclame l'abrogation des « surtaxes » de séjour en Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et PACA et demande au Gouvernement d'engager une réforme globale et concertée de la taxe de séjour

-----

La CAT réclame l'**abrogation dans les meilleurs délais des « surtaxes » de séjour** en Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et PACA, votées sans concertation avec les professionnels concernés et préjudiciables à la compétitivité de nos entreprises, à l'attractivité de la Destination France et au pouvoir d'achat de nos compatriotes et ce, à quelques mois des JO de Paris de 2024.

Elle **met en garde contre toute nouvelle tentative** d'étendre et de généraliser à l'ensemble du territoire ces augmentations de taxes de séjour non concertées et disproportionnées à seule fin de financement des transport régionaux.

Dans le cadre du chantier de simplification initié par Olivia Grégoire lors du Comité de filière tourisme du 11 décembre dernier, elle réclame **une réforme globale et concertée de la taxe de séjour**, dont les premières modalités pourraient être les suivantes :

- Revoir entièrement son régime, notamment en **supprimant la taxe forfaitaire** dont l'effet pervers est largement plus pénalisant que la recherche initiale de simplification ;
- Instaurer dans le code du tourisme et dans le code général des collectivités territoriales un **mécanisme de consultation obligatoire des acteurs du tourisme** pour toute évolution des règles et taux relatives à la taxe de séjour ;
- Mettre en place un dispositif de **contrôle de l'affectation des recettes** aux seules dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique et créer des **comités locaux réunissant les professionnels et les collectivités** pour le suivi de l'affectation de la taxe de séjour et la fixation des modalités, afin d'en assurer la transparence, le fléchage et l'évaluation publique.

Enfin, à travers ces augmentations successives de la taxe de séjour depuis plus d'un an, la CAT s'alarme de l'**instabilité fiscale croissante** dont souffrent nos entreprises, en contradiction totale avec les engagements pris par le Gouvernement en la matière.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LES 20 ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CAT

1. *Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - UMIH*
2. *Groupement des Hôtelleries & Restaurations - GHR*
3. *Groupement National des Chaines Hôtelières - GNC*
4. *Club des dirigeants des hôtels 4\*, 5\* & Palaces*
5. *Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air - FNHPA*
6. *Fédération Nationale des Résidences de Tourisme, Apparthôtels et Villages de Vacances - FNRT*
7. *Les Entreprises du Voyage - EDV*
8. *Syndicat des Entreprises du Tour-Operating - SETO*
9. *Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers - FNAM*
10. *Fédération Nationale des Transports de Voyageurs - FNTV*
11. *Entreprises Fluviales de France - E2F*
12. *Mobilians, les entreprises de la mobilité*
13. *Union Française des Métiers de l'Evènement - UNIMEV*
14. *Domaines Skiables de France - DSF*
15. *Union Sport & Cycle - USC*
16. *Fédération Nationale des Entreprises des Activités Physiques de Loisirs – Active-FNEAPL*
17. *Groupement des Entrepreneurs de Golf Français – GEGF*
18. *Paris&Co – Welcome City Lab*
19. *Union nationale des associations de tourisme et de plein air - UNAT*
20. *Fédération Française des Ports de Plaisance - FFPP*

Plus d'informations sur : [www.acteursdutourisme.fr](http://www.acteursdutourisme.fr)